

édito



M. le maire entouré des résidents de Marennes Plage, de M. Philippe Moinet, adjoint à l'environnement et de M. Pellacœur, conseiller général à l'occasion de l'opération «Nettoyons la Nature»

Chères Marennaises,
Chers Marennais,

Afin de toujours mieux vous informer sur l'avancée des projets municipaux et sur les questions qui intéressent notre commune, votre bulletin municipal devient mensuel à partir du mois d'octobre.

L'occasion de souligner l'effort que toute l'équipe municipale fournit pour vous apporter le maximum d'informations.

Toujours dans cette même volonté de transparence et d'information, vous trouverez dans ce bulletin des éléments d'explication sur les différents prélèvements apparaissant sur votre taxe foncière et votre taxe d'habitation, seuls impôts sur lesquels la commune peut décider d'un taux. Elle a d'ailleurs souhaité une augmentation la plus faible possible cette année afin de ne pas peser sur les ménages déjà forts éprouvés par la crise économique que nous subissons.

Enfin, permettez-moi de saluer les associations marennaises qui ont participé au forum des associations, et plus particulièrement celle du club détente et loisirs, qui fait chaque semaine preuve de solidarité apportant à ceux qui le désirent chaleur et convivialité. Ce même esprit d'entraide et de partage animera à n'en pas douter le nouvel atelier cuisine mis en place par le CCAS à partir du 22 octobre. Une solidarité active, une démocratie qui respire et des animations en tout genre pour un mois d'octobre réussi à Marennes.

Amities républicaines
Michaël Vallet

■ Présentation au drapeau

Vendredi 9 octobre, la ville de Marennes accueillera près de 500 personnes pour une cérémonie de présentation au drapeau de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air de Rochefort.

La cérémonie de présentation au drapeau est l'un des trois événements de type militaire qui marquent une promotion. L'École de Formation des Sous-officiers de l'Armée de l'Air est située sur la base aérienne de Rochefort (BA 721). Si elle accueille chaque année un millier de jeunes en provenance de la société civile auxquels elle donne une formation initiale et pour une grande partie une formation professionnelle, elle assure aussi une instruction d'un niveau supérieur par la formation continue d'une vingtaine de spécialités : mécanique générale, télécommunication, photo-communication, avionique, ravitaillement technique, etc. Cet effort de qualité des formations dispensées au sein de ce pôle unique de l'armée de l'air a reçu la certification ISO 9001. La mutualisation est également de rigueur puisque l'école dispense des cours en partenariat avec la gendarmerie, l'armée de terre et la marine.

Le jour de leur présentation au drapeau marque officiellement l'entrée des élèves sous-officiers dans l'armée de l'air, c'est un moment important pour les élèves comme pour leurs familles venues nombreuses à cette cérémonie solennelle.

C'est pourquoi Marennes a volontiers accepté que cette cérémonie s'effectue dans sa commune. L'accueil se fera à dix heures place Chasseloup-Laubat suivi des discours des officiels avant que le cortège des nouveaux diplômés ne traverse la commune dès dix heures et demie. La cérémonie s'achèvera par un pot, offert par l'École des Sous-officier au centre d'animation et loisirs à 11h15.

■ Ça s'est passé à Marennes

La salle de danse rénovée



La salle de danse, située rue Fradin, a connu pendant l'été une rénovation quasi complète lui permettant de répondre désormais aux normes de sécurité en vigueur et d'offrir, depuis la rentrée de septembre, à nos danseuses, danseurs et sportifs des locaux d'une meilleure qualité. Non seulement l'électricité, le chauffage et l'isolation ont été remis à niveau, mais les plafonds et les ouvertures ont également été refaits. Au final, la salle, qui se trouvait dans un état très vétuste, retrouve une seconde jeunesse. Des travaux pour un montant de 27 700 € TTC, que la municipalité a souhaité lancer rapidement afin de permettre à toutes les associations utilisatrices de cette salle (danse, gymnastique rythmique, arts martiaux) de bénéficier d'infrastructures saines, sûres et adaptées à leurs besoins. Les pratiques socio-culturelles sont essentielles à la vie de la cité et nous nous devons de faire en sorte qu'elles s'exercent dans les meilleures conditions.

Brocante Marennes Plage



Pour une première c'est une réussite absolue ! Le 13 septembre dernier la première brocante du quartier de Marennes Plage a accueilli plus de 130 exposants sur l'avenue du pont de la Seudre. Organisée par l'association de Marennes-Plage, cette brocante a connu la réussite annoncée au vu des centaines de visiteurs, chineurs, touristes

ou simples promeneurs qui s'y sont rendus. Dans un esprit de convivialité affiché par tous, cette brocante méritera sans aucun doute d'être renouvelée.

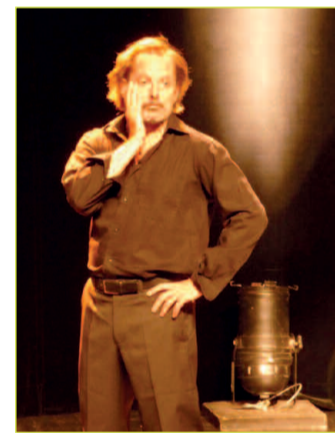
Forum des associations, un succès complet

Le 11 septembre dernier, le Comité des Fêtes de Marennes organisait le forum des associations au centre d'animation et loisirs, permettant à chacune d'entre elles de présenter ses actions, ses nouveautés et de se montrer sous leur meilleur jour.

Dans le même temps, la municipalité accueillait les nouveaux arrivants de l'année 2009, leur offrant l'occasion de se familiariser avec les différents élus, les différentes associations. Une fois de plus, le succès de ces deux manifestations a été complet puisque le public a répondu présent. Nul doute qu'ils seront nombreux à venir remplir les salles marennaises au sein des très nombreuses et diverses associations de notre commune.

Spectacle de Christophe Alévêque

Le dimanche 27 septembre à Marennes, Christophe Alévêque, humoriste bien connu de la bande à Ruquier s'est produit à Marennes, dans la salle de l'Estran et a rencontré un succès à la hauteur de son talent. Engagé, voilà un adjectif qui sied bien à l'humour de l'agitateur Christophe Alévêque. Accompagné de deux musiciens, l'impertinent a émaillé son spectacle de chansons acides et de propos faussement misogynes, voire cyniques. Un jubilatoire jeu de massacre. Ce spectacle, organisé par la mairie de Marennes et proposé par celle de Saint-Pierre d'Oléron, a ravi les amateurs d'humour acerbe et piquant. De sa revue de presse aux sketches les plus absurdes, Christophe Alévêque a satisfait les centaines de personnes présentes offrant joie de vivre et insolence à qui voudrait bien les recevoir. Partis pour une tournée de 25 dates environ à travers toute la France, Christophe Alévêque et le Grupo (les 2 musiciens qui l'accompagnent) devraient enchanter plus d'une salle. En ces temps compliqués, et comme il le dirait lui-même : « L'humour c'est comme les essuie-glaces, ça n'arrête pas la pluie mais cela permet d'avancer ! ».



■ Les Galants de la Verte Marennes



Pour une confrérie, le grand chapitre annuel est toujours un moment important de joie et de convivialité. Pour sa 55^{ème} édition, un défilé dans les rues de Marennes, de toutes les confréries qui ont répondu à l'invitation de la municipalité et qui ont défilé par les rues de Marennes.

Un cortège haut en couleur, parti de la place Carnot pour se rendre place du marché, a trouvé tout au long du parcours un nombreux public enchanté lui aussi de découvrir quelques unes des confréries de France. Au centre d'animation et loisirs, Jean-Marc Métreau, grand maître des Galants de la Verte Marennes a reçu tous ses

amis gourmands unis par la même âpreté à défendre des produits de la gastronomie locale. Les Galants de la Verte marennes ont ensuite procédé à une présentation dans laquelle on reconnaissait d'authentiques délices culinaires : les Rillettes et les rillons de Touraine, l'Académie de la tête de veau, la Marmite d'or ou le Foie gras en riches lieux... Des noms connus associés à d'autres plus exotiques mais toujours alléchants pour les papilles. La cérémonie prenait ensuite un caractère officiel avec les intronisations de 26 nouveaux Galants. Ces derniers ont, tour à tour, prononcé le serment officiel, jurant d'honorer et de servir l'huître de Marennes (sous le regard de Neptune et d'Amphitrite).

Un succès important pour une première qui sera, au vœu de tous, à renouveler dès l'année prochaine.

■ Conseil municipal du 9 septembre 2009

Absents ayant donné pouvoir : Robert GEORGEVITCH, Brigitte KHQJASTEH, Muriel TRICOT, Mariane LUQUE, Madeleine VAN SWOL -
Absente : Marie-Catherine THOMAS

Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente :

Monsieur MONBEIG souligne que dans le procès-verbal, il est dit : "il n'entend pas laisser le maire traiter la droite qu'il représente avec mépris". Il précise qu'il n'a jamais dit lors de la réunion précédente qu'il représentait la droite. Monsieur le maire lui pose la question de savoir alors ce qu'il a dit.

Monsieur MONBEIG précise qu'il a dit "traiter les gens qui représentent la droite avec mépris". Il ajoute qu'il n'a pas la prétention de représenter la droite.

Monsieur le maire accepte "sans problème" de modifier le procès-verbal dès lors qu'il ne s'agit que d'un point de grammaire.

Après cette remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Culture :

• **A l'unanimité**, il est décidé de confier, par marché passé selon la procédure adaptée, la maîtrise d'œuvre de la construction de la deuxième tranche de la médiathèque au Cabinet d'architectes BERGUE-PEYRICHOU de Rochefort pour le coût de 70 000,00 € HT.

Madame BALLOTEAU souligne que la commission "culture et patrimoine", qui s'est réunie le 2 septembre dernier, a émis un avis favorable sur le choix du Cabinet d'architectes BERGUE-PEYRICHOU, compte-tenu notamment des références du cabinet et de la composition de l'équipe.

Monsieur PELLACŒUR demande qui a été l'architecte de la première tranche de la médiathèque.

Madame BALLOTEAU rappelle que la maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche a été confiée à D. FROIDEVAUX de Paris. Toutefois, le suivi de chantier a été assuré par l'architecte Virginie SEGONNE-DEBORD de La Rochelle.

Monsieur MONBEIG pose la question de savoir si la deuxième tranche va être différente de ce qui avait été prévu par Monsieur FROIDEVAUX et s'il y aura le même nombre de mètres carrés.

Madame BALLOTEAU insiste sur le fait que cette deuxième tranche devra être cohérente par rapport à la première. Il y aura une complémentarité. En ce qui concerne le nombre de mètres carrés, ce sera équivalent. Elle précise que les membres de la commission et le personnel de la médiathèque travailleront avec l'équipe d'architectes.

Monsieur PELLACŒUR souhaite savoir si les architectes viendront sur place pour élaborer leur projet. Il souhaite également savoir s'ils présenteront leur projet au conseil municipal.

Madame BALLOTEAU répond que ce sera évidemment le cas.

• **Il est décidé, à 24 votants pour et 2 abstentions (Marc PELLACŒUR, Suzy RENAUD)** de fixer les tarifs suivants à l'occasion de l'organisation du spectacle de Christophe ALEVEQUE, humoriste, à la salle de spectacles de l'Estran le 27 septembre prochain : tarif plein : 20,00 € ; tarif réduit (groupes, collectivités) : 18,00 € ; étudiant, chômeur : 12,00 €

Étant précisé que les crédits de 3 000,00 € HT correspondant au montant du spectacle sont inscrits dans le budget.

Monsieur GRANDILLON indique qu'il n'est pas contre ce spectacle, qu'il y est même très favorable. Il souligne toutefois que ce qui le gêne, c'est que la commune organise ce spectacle alors qu'il y a des associations prêtes à le faire. Il se pose la question de savoir comment la commune, si elle réalise des bénéfices, va intégrer la recette dans le budget.

Madame BALLOTEAU retrace l'histoire de cette affaire : Saint-Pierre d'Oléron a organisé la venue de ce spectacle sur son territoire et a proposé à la commune de Marennes, par le biais de Marennes Art et Culture, de l'organiser également. Toutefois, Marennes Art et Culture refusant d'harmoniser ses tarifs avec Saint-Pierre d'Oléron, la commune a décidé de l'organiser à sa place pour que le spectacle puisse avoir lieu. C'est l'Office de Tourisme qui va s'occuper de la billetterie et qui reversera la recette à la commune.

Monsieur le maire précise que cela n'a rien d'extraordinaire sur le plan comptable et que ce n'est pas parce que cela ne s'est jamais fait à Marennes que cela ne doit pas être fait. Beaucoup de choses qui n'ont pas encore été faites risquent bien de se faire dans les années à venir.

Madame RENAUD souligne que Marennes Art et Culture avait proposé 17,00 €

Monsieur le maire souligne qu'il aurait été dommage de ne

pas saisir l'opportunité qui lui était offerte par Saint-Pierre d'Oléron.

Madame RENAUD fait observer qu'il ne faut pas dire que Marennes Art et Culture ne souhaitait pas ce spectacle.

Monsieur le maire répond qu'il n'a jamais dit cela. Il insiste toutefois sur la différence de prix entre ce que proposait Marennes Art et Culture et la demande d'harmonisation de Saint-Pierre d'Oléron. On ne peut démentir pas se faire une concurrence déloyale pour un spectacle joué à un jour d'intervalle. Surtout dans la mesure où ce sont nos collègues de Saint-Pierre qui nous ont donné l'opportunité d'organiser ce spectacle eux-mêmes.

Monsieur GRANDILLON souligne que le rôle d'une commune n'est pas d'organiser des spectacles. Il note que c'est la première fois que la commune organise un spectacle. Cela paraît étrange de travailler comme cela. Le dossier aurait pu être débattu au cours du précédent conseil municipal.

Monsieur le maire fait observer que de nombreuses communes organisent elles-mêmes des spectacles.

Madame BALLOTEAU précise que Saint-Pierre d'Oléron et La Tremblade organisent leurs spectacles.

Monsieur MONBEIG regrette d'être mis devant un fait accompli, ce spectacle étant déjà programmé par la Coupe d'Or dans sa plaquette de programmation avec les tarifs.

Monsieur le maire fait observer que la Coupe d'Or a pris le risque de présenter ce spectacle dans sa plaquette, avec les tarifs, sans avoir la délibération de la commune. Il note qu'il n'y a pas eu de vente anticipée de places jusqu'à lors. Il précise que les 3 000,00 € sont inscrits dans le budget, à l'article "frais d'animations".

Monsieur PELLACŒUR regrette cet accident. Il souligne que pour le Conseil Général, Marennes Art et Culture est une association qui compte. Il s'interroge sur ce qui pourrait se passer si cela se reproduisait.

Madame BERGON souligne que personne n'oblige personne à aller voir des spectacles. Lorsque Marennes Art et Culture fait sa programmation, l'association prévoit bien des spectacles sans que personne ne soit consulté.

Monsieur le maire souligne à nouveau que la commune profite d'une opportunité. Il ne faut pas chercher plus loin les explications. Lorsque la commune organise un feu d'artifice, qui est un spectacle, c'est la même chose et personne n'y trouve rien à redire. Il faudra s'habituer à ce que les choses se fassent différemment sur la programmation.

Aménagement urbain :

• **A l'unanimité**, il est décidé de confier, par marché passé selon la procédure adaptée, les travaux d'aménagement de la place Fradin à l'Entreprise SACER Atlantique pour le coût de 39 553,51 € TTC.

Monsieur MONBEIG demande combien il y aura de places de stationnement.

Monsieur le directeur des services précise qu'il y en aura une dizaine.

Monsieur MONBEIG demande s'il faut compter aussi les places déjà existantes.

Monsieur DESHAYES précise que le projet ne prévoit pas de places supplémentaires par rapport aux places existantes.

A l'unanimité, il est décidé de solliciter l'aide du Conseil Général pour ces travaux au titre de la répartition 2009 du produit des amendes de police.

Urbanisme :

• **A l'unanimité**, il est confié, par marché passé selon la procédure adaptée, les études de la révision du plan local d'urbanisme au Cabinet BERGER WAGON de La Rochelle pour le coût de 24 873,04 € TTC.

Monsieur GRANDILLON note que le projet de révision a été voté en mai dernier. Il souhaite savoir s'il est revenu de la préfecture.

Monsieur le maire répond par l'affirmative et précise que le plan local d'urbanisme est applicable.

Monsieur GRANDILLON craint qu'en se lançant dans une nouvelle révision, il faille présenter des sursis à statuer dans certains cas et donc tout geler à cause de cette révision qui va entraîner plusieurs années d'attente pour les Marennais.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le projet de révision pour ne pas faire attendre davantage les Marennais vis-à-vis de leurs demandes car le PLU était en révision depuis 10 ans. Le plan local d'urbanisme est aujourd'hui applicable. Dans le cadre de cette deuxième révision qui va être lancée quand les demandes iront à l'encontre de ce qui sera prévu par la commune, il pourra effectivement y avoir des sursis à statuer. Mais dans certains cas seulement.

Monsieur le maire ajoute qu'il convient de veiller à ne pas donner l'impression aux Marennais que, de révision de plan local d'urbanisme en révision de plan local d'urbanisme, leurs demandes vont au fur et à mesure être acceptées. Il faut tenir

compte des enjeux communaux qui ne se résument pas à la constructibilité des terrains.

Monsieur PELLACŒUR souligne qu'une aire pour les gens du voyage est obligatoire dans les villes de plus de 5 000 habitants. Le plan local d'urbanisme a-t-il été réouvert à cause de cette obligation ?

Monsieur le maire note qu'une révision partielle aurait peut-être pu suffire pour prendre en compte cette obligation d'une aire des gens du voyage. Dans le cas présent, il s'agit d'une révision globale du plan local d'urbanisme que la commune souhaite engager, la municipalité n'étant pas d'accord avec les objectifs du PADD de l'actuel plan local d'urbanisme. Bien que la révision n'ait pas été lancée pour cette raison, cela fait, en tout cas partie des éléments dont il faudra tenir compte.

• **A l'unanimité**, il est sollicité l'aide de l'Etat au titre de la D.G.D. (Dotation Générale de Décentralisation) pour les études de révision du plan local d'urbanisme ainsi que l'aide du Conseil Général.

Tourisme :

A l'unanimité, il est décidé de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition de cabanes de type ostréicole entre le département de la Charente-Maritime et la commune de Marennes.

Madame RENAUD pose la question de savoir si cette mise à disposition de cabanes à la plage a été efficace.

Madame EUSOP souligne qu'il était intéressant de faire un essai avec ces cabanes. Il y a eu plus de passage en juillet qu'en août. Toutefois, les cabanes étaient mal placées.

Monsieur le maire précise que la nécessaire proximité des toilettes de l'évacuation des eaux usées a déterminé l'emplacement des cabanes.

Madame FARRAS souligne que la commission "sports, vie associative, fêtes, quartiers" va se réunir prochainement pour étudier l'emplacement des cabanes pour l'année prochaine.

Madame RENAUD note que ces cabanes impliquent la présence de personnel.

Monsieur PELLACŒUR fait observer que le Conseil Général est gentil avec la commune puisqu'il met gratuitement à sa disposition ces cabanes.

Finances, comptabilités :

• **A l'unanimité**, il est décidé :

- d'émettre un avis favorable sur le bilan de l'exercice 2008 des programmes de logements locatifs sociaux rue Garesché, de logements locatifs sociaux pour personnes âgées et de la Caserne Commandant Lucas présenté par la SEMIS

- d'amortir de façon linéaire les biens récemment acquis pour un montant total de 57 103,09 € TTC.

- de procéder à l'ouverture de crédits de 1 900,00 € en section d'investissement, afin d'intégrer la part subventionnée par le Syndicat Départemental des Chemins pour les panneaux de signalisation que la commune a acquis.

- de procéder à un virement de crédits de 3 850,00 € de l'article 2188 - autres immobilisations (opération 14 - ateliers municipaux - fonction 822) à l'article 2152 - installation de voirie (opération 14 - ateliers municipaux - fonction 822).

Port de plaisance :

• **A l'unanimité**, il est décidé :

- d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable de 19 511,49 € TTC correspondant aux redevances portuaires non recouvrables.

- de procéder à une ouverture de crédits et à un virement de crédits pour mandater la dépense de 19 511,49 € TTC.

Action sociale :

• **A l'unanimité**, il est accordé une subvention de 30 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre du soutien communal au développement de l'action sociale.

Divers :

• **A l'unanimité**, il est décidé de prendre en charge les frais d'inhumation d'un Marennais, dont le montant s'élève à 2 087,00 € TTC, ces frais étant remboursés dans le cadre de la succession de ce Marennais.

Informations :

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

1°) Piscine intercommunale : Monsieur le maire donne lecture du rapport d'expertise fait par le Cabinet APAVE, suite aux malfaçons apparues dans le cadre des travaux de la piscine. Ce rapport, qui met en évidence l'inaéguité des produits utilisés avec une piscine, a été adressé à l'entreprise qui a réalisé les travaux. Celle-ci conteste ce rapport.

Monsieur PELLACŒUR souligne que lors de la consultation en vue de l'attribution des travaux, la

commune a choisi l'entreprise la moins disante, une

différente de 10 000,00 € existant entre les entreprises. Monsieur le maire précise que Monsieur PELLACŒUR doit confondre avec un autre dossier car la délibération a été prise par le comité du syndicat intercommunal Marennes Bourcefranc et non par le conseil municipal. Par ailleurs, l'entreprise qui a été choisie était la plus chère.

2°) La délégation du service public d'assainissement des eaux usées est toujours en cours. Il est procédé actuellement à l'audition des différents candidats.

3°) La station d'épuration fonctionne depuis début août avec son système membranaire.

4°) Un point sera fait prochainement sur la visite de la délégation de Marennais à Caraquet en août dernier, dans le cadre du jumelage Marennes Caraquet.

5°) Monsieur le maire remercie l'association des Galants de la Verte Marennes pour leur participation à l'organisation du défilé des diverses confréries le 5 septembre dernier.

6°) Le forum des associations ainsi que l'accueil des nouveaux Marennais auront lieu le 11 septembre prochain.

7°) Une brocante est organisée dimanche 13 septembre à Marennes Plage.

8°) Marennes Art et Culture a réalisé sa plaquette de présentation de la programmation pour la saison 2009-2010.

9°) Monsieur MONBEIG souhaite qu'un point soit fait sur les travaux réalisés au Stade Chasseloup-Laubat.

Monsieur le maire souligne qu'il aurait souhaité, comme d'habitude, que la question lui soit adressée par écrit avant le conseil afin qu'il puisse apporter toutes les réponses précises. Monsieur MONNET précise qu'une réunion est prévue vendredi matin avec l'Entreprise GUY LIMOGES afin d'examiner l'état du terrain.

10°) Monsieur GRANDILLON rappelle qu'au cours de la réunion précédente du conseil municipal, il avait posé une question sur les commissions élargies. Il a examiné le contenu du règlement intérieur du conseil municipal. Seules les commissions permanentes et les commissions spéciales y sont mentionnées. Aussi, souhaite-t-il savoir ce qu'on entend par commission élargie.

Monsieur le maire explique que certaines personnes extérieures, c'est-à-dire des non élus qui en ont fait la demande, peuvent participer à des commissions et ainsi être consultées.

Monsieur GRANDILLON fait la distinction entre les commissions élargies et les commissions où les personnes extérieures ne sont pas convoquées. Il souhaite connaître le nom des personnes extérieures. Il souligne que le conseil municipal aurait dû accepter le nom de ces personnes extérieures.

Monsieur le maire lui transmettra, ainsi qu'aux autres conseillers, le nom de toutes les personnes extérieures qui participent aux commissions.

Monsieur le maire précise qu'il a souhaité, dans le cadre de la participation des personnes extérieures aux commissions élargies, faire preuve de la plus grande souplesse.

11°) Monsieur PELLACŒUR souligne que lorsqu'une association loue une salle communale, elle doit s'acquitter d'une redevance. Il souhaite savoir si, lorsqu'une association organise une animation au jardin public, c'est gratuit ou payant.

Monsieur le maire répond que c'est gratuit. Monsieur PELLACŒUR souhaite savoir ce qu'il en est lorsqu'une association fait payer des spectateurs. Selon lui, il faudrait faire payer l'association quand elle-même fait payer les spectateurs.

Monsieur le maire souligne que cette proposition n'est pas très favorable aux associations.

Monsieur PELLACŒUR poursuit sur cette utilisation du théâtre de verdure en posant la question de savoir si une association devra payer une location si elle utilise le théâtre de verdure l'été prochain.

Monsieur le maire répond par la négative. Il précise que Madame BALLOTEAU et Monsieur DESHAYES procèdent actuellement à l'examen du problème des locations de salles. Tout sera remis à plat car le système existant fonctionne sans aucune règle claire.

Monsieur PELLACŒUR demande si, au moment des élections, il pourra utiliser le théâtre de verdure pour faire campagne.

Monsieur le maire confirme que cela sera possible. Il conviendra toutefois que Monsieur PELLACŒUR apporte et installe ses projecteurs lui-même.

■ Bienvenue à eux : titulaires et contrats

La mairie a accueilli, en cette année 2009, quatre « nouveaux » dans ses différents services :

• Jean Lou Chemin

- nouveau directeur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- depuis le 4 mai dernier.



Jean Lou Chemin

• Adrien Gobbo

- chargé de communication et de la démocratie locale
- en poste depuis le 18 mai 2009.



Adrien Gobbo

• Christophe Lochon

- nouveau responsable des ateliers
- arrivé le 1^{er} septembre dernier.



Christophe Lochon

• Sabine Monseur

- responsable comptabilité finances,
- arrivée, également, le 1^{er} septembre dernier.



Sabine Monseur

■ La compagnie Choc Trio à l'Estran



La ville de Marennes, en partenariat avec le Théâtre de La Coupe d'Or, va accueillir une résidence d'artistes qui verra naître la toute première représentation de *Pâta crêp'*, spectacle clownesque et musical avant une longue tournée en France. Du 19 au 25 octobre et du 2 au 8 novembre la Compagnie Choc Trio s'installe sur la scène de l'Estran, en dehors des horaires des séances de cinéma, pour finir la création de ce nouveau spectacle. Choc Trio est une

compagnie régionale spécialisée dans le travail de clown, mêlant la musique à des situations burlesques et sans parole. Dans *Pâta crêp'*, deux clowns d'un petit cirque profitent de l'absence de la marchande de crêpes pour visiter son stand. Au milieu des ustensiles, de la farine et des œufs, ils découvrent un petit être plein de vie...

Au cours de cette résidence, des visites seront organisées avec des classes et des groupes de public pour découvrir le travail d'une création d'un spectacle et rencontrer les artistes.

La représentation tout public aura lieu le mardi 10 novembre à 20 h 30 et sera précédée de deux représentations scolaires le lundi 9 novembre. Prix des places : de 12 € à 3,50 € pour les moins de 12 ans. Réservations auprès de l'Office de Tourisme de Marennes ou du Théâtre de La Coupe d'Or (www.theatre-coupedor.com).

Un atelier de théâtre pour les

adultes est mis en place à Marennes jusqu'en mars 2010. Cet atelier, ouvert à tous, quelle que soit la pratique, propose d'aborder le théâtre, à partir de textes autour du thème de la mer écrits par le comédien Maurice Durozier lors de sa résidence à Marennes en 2000. Une présentation publique aura lieu à l'Estran le 19 mars, avant le spectacle *«Une Odyssée d'Irina Brook»*. Cet atelier de théâtre, conduit par Valérie Auber, se déroule **les jeudis soirs de 20 h à 22 h** dans une salle de la Maison des Associations – place Fradin.

Pour tout renseignement : Valérie Rebergue : 05 46 82 15 18 valerie.rebergue@theatre-coupedor.com



■ Nouvel atelier cuisine



Maryse THOMAS



Mireille RICHARD

d'animation et loisirs (rue Jean Moulin) dans la matinée et seront animés par mesdames Mireille RICHARD, Maryse THOMAS et Yveline GEORGEVITCH.



Yveline GEORGEVITCH

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en lien avec les associations caritatives marennaïses met en place un atelier cuisine à partir du 22 octobre. Pour tous ceux qui souhaiteraient apprendre ou réapprendre à confectionner des plats de cuisine nouvelle ou traditionnelle avec des produits de saison, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître au CCAS (23 rue Dubois-Meynardie) auprès de madame Triboulet (tél 05 46 85 78 53) qui vous fournira tous les renseignements nécessaires. Ces ateliers auront lieu une semaine sur deux tous les jeudis au centre

■ Priorité voirie

VOIRIE :

En cours de réalisation :

Mise en place du réseau pluvial le long du lotissement Closerie de la Seudre rue du Lindron. (31 046,96 €TTC)

Vont être réalisés :

Place et impasse Fradin : Enfouissement des réseaux « France Télécom et EDF »

Changement des conduites de gaz

Réalisation d'un pluvial

Réaménagement avec gravillons lavés et enrobé à chaud.

Coût total : 39 553,51 €TTC

TRAVAUX DIVERS :

En cours de réalisation :

Peinture des volets à la maison des associations.

■ En direct de la médiathèque

Animations toute l'année :

- **"Quand les bébés bouquinent..."** : les bébés-lecteurs (0-3 ans) accompagnés mardi matin sur deux à 9h30 à compter du mardi 29/09 avec une double séance exceptionnelle le mardi 20 octobre à 9h30 et 10h30 animée par Nelly Bérard de "Nourse".

- **L'Heure du conte (3-6 ans)** un mercredi par mois à 16h à compter du mercredi 30 septembre : approche multimédia thématique (livre, document audiovisuel...).

- **"Bricabroc"** : les ateliers créatifs pour les petits bricoleurs de 5 à 10 ans un samedi après midi par mois.

- **La ludothèque** : jeux sur place ou à emporter un samedi

sur deux de 14h30 à 16h30 (26/09, 10 et 24/10...).

Pour le mois d'octobre :

- **Exposition "Autour de la ruche"** réalisée par Marie-Christine Vallet portant sur l'apiculture visible du 29/09 au 03/10 et du 20/10 au 07/11 à la Médiathèque aux heures d'ouverture au public.

Horaires d'ouverture :

Mardi : 10h-12h / 16h-18h Mercredi : 10h-12h 14h-18h

Vendredi : 10h-12h* 16h-18h Samedi : 10h-12h 14h-17h

* uniquement la bibliothèque adulte au rez-de-chaussée du fait de l'accueil des classes.

■ Point sur la taxe foncière et la taxe d'habitation

TAXES FONCIÈRES - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Département: 170 CHARENTE-MARITIME		Commune: 219 A MARENNES				
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	TOTAL des cotisations
Taux 2008	27,03%			12,59%	3,32%	
Taux 2009	27,57%			13,28%	3,32%	
Adresse						
Base	1732			1732	1732	
Cotisation	478			230	58	4
Adresse						
Base						
Cotisation						
Cotisations						
2008	457			213	56	
2009	478			230	56	
Variation en %	+4,6%			+7,98%	+3,57%	
Frais de gestion						62
Dégrèvement "habitation principale"						
Dégrèvement JA "Etat"						
Dégrèvement JA "Collectivités"						
Montant de votre impôt						832

Les propriétaires marennaïses ont reçu dans le courant du mois de septembre leur avis d'imposition de taxe foncière. Les avis d'imposition de la taxe d'habitation parviendront dans le courant du mois d'octobre. Interrogée par plusieurs contribuables sur les modalités de calcul de ces impôts, la municipalité souhaite, à travers ce bulletin, apporter les précisions suivantes.

Le budget municipal a été voté en mars 2009 en intégrant une augmentation des taux d'imposition communaux de seulement 2%, manifestant ainsi le souci de ne pas faire peser sur les ménages plus de charges que nécessaire en cette période de crise. Au regard des différentes valeurs locatives existantes sur la commune, cette augmentation sera limitée en valeur absolue à moins de 2 euros par mois, par ménage et par type de taxe.

D'aucuns auront pourtant constaté sur leur facture une augmentation totale supérieure à 2% qui s'explique de la façon suivante.

Plusieurs personnes publiques interviennent dans le cadre de ces impositions : l'Etat, la région, le département et la commune.

Le taux d'imposition voté par la commune s'applique à une base dont l'évolution ne dépend pas de la commune mais de l'Etat. Cette année, la base imposable a été fixée au regard du taux d'inflation soit 2,8% en 2008 (cercle violet sur le schéma ci-dessus). La variation de la cotisation de la commune et de l'état est donc de 4,6% (cercle bleu foncé sur le schéma ci-dessus).

Le département et la région prélèvent également une partie de ces taxes foncières et d'habitation qui sont, elles aussi

amenées à évoluer d'une année sur l'autre. Pour 2009, la région Poitou-Charentes n'a pas augmenté son taux d'imposition (cercle vert dans le schéma ci-dessus). La variation pour le département de Charente-Maritime est en revanche de 5,48%. (cercle rouge dans le schéma ci-dessus).

Ainsi, si l'on considère l'addition de l'augmentation départementale et celle de la base d'imposition par l'état, on obtient + 7,98% en un an (cercle marron dans le schéma ci-dessus). Par ailleurs l'augmentation de la base d'imposition de l'état additionnée au maintien du taux régional nous donne une augmentation de 3,57% (cercle bleu clair dans le schéma ci-dessus).

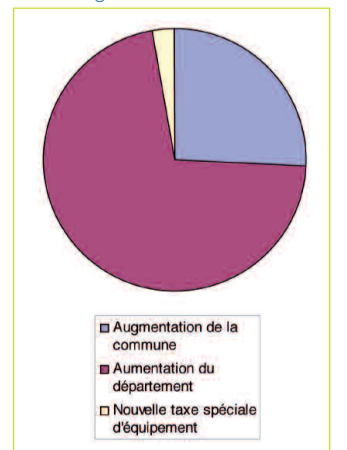
Enfin, la taxe spéciale d'équipement est quand à elle, définie par les Etablissements publics fonciers. Ces derniers fonctionnent à un niveau régional mais sont placés sous le contrôle de l'Etat. La taxe spéciale d'équipement constitue la principale ressource de ces Etablissements publics fonciers. L'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes a été créé le 2 juillet 2008 et le taux de la taxe spéciale d'équipement, nouvelle cette année, est de 0,229% (cercle noir dans le schéma ci-dessus) pour la taxe foncière et de 0,136% pour la taxe d'habitation.

En résumé :

- la commune a augmenté son taux de 2%
 - le département a augmenté son taux de 5,48%
 - la région n'a pas augmenté son taux
 - l'établissement public foncier a créé une nouvelle taxe de 0,229%
- Ainsi on peut former le schéma ci-contre.

* Cette taxe s'applique à une assiette en hausse de 2,48%

Parts d'augmentation des collectivités*



Le Club Détente et Loisirs est aujourd'hui une association cinquantenaire, l'occasion de présenter un peu plus en détail ses adhérents et ses activités. L'association réunit plus de 120 personnes, pour la plupart retraitées, mais pas uniquement, et offre l'opportunité à ceux qui le désirent de passer des moments conviviaux autour de jeux en tout genre. Qu'il s'agisse de jeux de cartes (belote, tarot, rami...) ou de société (scrabble, domino, petits chevaux), chacun amène simplement sa bonne humeur et son envie de partager des bons moments. Aussi, tous les jeudis, près d'une soixantaine de personnes se réunissent dans l'allée du tribunal (entre la poste et le crédit agricole) et partagent 4 heures de jeux et de franches rigolades. Chaque mois, on y célèbre les anniversaires de chaque adhérent comme il se doit en offrant, bien souvent, une fleur aux heureux fêtés du mois. Tous les lundis le club propose des ateliers broderie, couture, peinture (et autres) à ceux qui le désirent. En général, c'est une quinzaine de personnes qui sont réunies chaque lundi pour se divertir en confectionnant

diverses œuvres exposées dans la salle qui leur sert de lieu de réunion. Tout cela sans parler des repas annuels et traditionnels organisés pour la fête des mères et pour les fêtes de Noël. En plus de se réunir de manière hebdomadaire, le club détente et loisirs organise chaque année au moins deux sorties à l'attention de ses adhérents. L'année passée ils sont, par exemple, partis une journée aux Sables d'Olonne, effectuant trois visites sur la journée et déjeunant ensemble. Par ailleurs, le club entretient, dès que l'opportunité lui est donnée, d'excellentes relations avec des associations ou des organisations d'autres communes. Encore récemment, une délégation a

répondu à l'invitation du Logement Foyer du « Champ du Chail » de Couhé (dans la Vienne 85) en s'y rendant sur la journée. L'occasion une fois de plus de montrer leur dynamisme et leur sens de la convivialité. Toutes les personnes qui désirent les rejoindre seront les bienvenues alors qu'elles n'hésitent pas, jeunes, âgées, retraitées ou actives, seules ou en couple, Marennaises ou non elles seront toujours bien reçues. Club détente et loisirs
Président : Monsieur André Guillemain
05 46 85 15 15 ou 05 46 85 46 18
Allée du tribunal
Les lundis et jeudis de 14h à 18h
Adhésion annuelle : 12 €



• **Rectificatifs sur la liste des associations (septembre 2009)**
Le contact pour la Banque alimentaire est :
Mme Charlotte Hoang Gia
16 rue des arums - 17 320 Marennes - 05 46 85 63 02

Association Vélo Club :
M. INACIO
9 avenue Léon Hélène - 17 320 Marennes - 05 46 85 47 73

• **Cabarets d'automne**
Les artisans baladins proposent comme chaque année, leurs cabarets d'automne, les 17 et 31 octobre prochains dans l'atelier de Jeff d'Argy (6 place Brassaud). La programmation reste à définir, mais l'on peut être sûr que l'ambiance sera, comme à chaque fois, au rendez-vous !

• **Ecoles**
Rappel :
Les inscriptions pour le restaurant scolaire et pour la garderie ne sont pas automatiques d'une année sur l'autre. Elles sont à renouveler (même si les enfants étaient déjà inscrits l'année passée) à la mairie.

MARENNES INFOS ISSN N°1283-5005 - Dépôt légal : 550
Directeur de publication : Mickaël VALLET
Rédacteur : Service Communication
Crédit Photos : C. BERGEON - A. GOBBO - J.P. FROC - M.C. DESHAYES
Mise en page et Impression : Marennes Impression
Tirage : 3000 exemplaires sur papier recyclé

Remous de l'Estran

L'Estran s'anime ce mois-ci en proposant à tous les Marennaïses, deux festivals cinématographiques à la renommée grandissante.

Mardi 6 octobre à 21 heures :

Festival Les Eclats Chorégraphiques, 6^{ème} édition

Les Eclats œuvrent pour le développement de l'art chorégraphique, et s'intéressent particulièrement à l'inscription des écritures dansées dans des espaces atypiques. Depuis 3 ans, les Eclats produisent avec succès les Clap chorégraphiques en région Poitou-Charentes, en partenariat avec le réseau CLAP des cinémas d'art et d'essai en Poitou-Charentes.

Les Clap Chorégraphiques, qu'est ce que c'est ?

C'est une forme courte de 5 à 10 minutes chorégraphiée pour un(e) interprète, présentée au spectateur à la façon d'un court-métrage en live, avant la séance du film programmé sur le thème de la danse.

Les Clap chorégraphiques, c'est :

- réhabiliter l'art vivant dans les salles obscures, dans l'usage délaissé des artistes de music-hall qui se produisaient en 1^{ère} partie des séances de cinéma,

- s'inspirer, dans le même temps, de la tendance actuelle du spectacle vivant à utiliser l'écran d'images en fond de scène et le corps comme écran de projection.

En faisant se rejoindre ces 2 pratiques de la scène, sur l'avant-scène, les Clap chorégraphiques proposent à l'image pelliculée de rencontrer la danse, et au corps de chair de se confronter au mouvement projeté. Nouvelles émotions et sensations émergent du croisement des disciplines.



Suivi du film : FISH TANK

de Andrea Arnold avec Katie Jarvis, Kierston Wareing - Drame - 2h - V.O. sous-titrée (Grande-Bretagne)

A 15 ans, Mia est une adolescente rebelle avec une unique passion : la danse hip hop. Un jour d'été, sa mère rentre à la maison avec un nouvel amant, Connor, qui s'installe chez elles. Est-ce enfin une promesse de bonheur ou bien un leurre ?

Le Festival Alimenterre, origine et enjeux

En 2009, 1 personne sur 6 souffre de la faim. Ce sont essentiellement des paysans d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. La libéralisation brutale du commerce agricole et la domination de l'agrobusiness mettent en péril des millions de fermes familiales...

Manger est un plaisir mais surtout une nécessité vitale. Quelle alimentation souhaitons-nous et comment est-elle produite ? Comment ceux qui produisent peuvent-ils en vivre dignement au Nord comme au Sud ? Derrière l'assiette, on oublie trop souvent qu'il y a le paysan ! Malbouffe, excès de l'agriculture industrielle, persistance de la faim dans le monde et menace sur la biodiversité : il est temps de restaurer le lien entre le citoyen et le paysan, entre l'alimentation et sa production. Festival **ALIMENTERRE**, alimentons le débat sur l'agriculture de demain !

Dans le cadre de la 3^{ème} édition de ce festival et en partenariat avec le lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-



Le-Chapus l'Estran propose également deux séances consacrées à ce festival.

Mardi 13 octobre 2009 à 20h30

Vers un crash alimentaire D'Yves Billy et Richard Prost

La récente flambée des prix agricoles a été un coup de semonce : jamais le monde n'avait affronté une crise alimentaire d'une telle ampleur. Mais les difficultés ne font que commencer. Aujourd'hui, 925 millions de personnes souffrent de la faim sur la planète et leur nombre croît de plus en plus vite. À la hausse du prix des matières premières, à la raréfaction de l'eau et des surfaces arables et aux ravages causés par les dérèglements climatiques, se sont ajoutés deux phénomènes récents : au moment même où la demande chinoise en céréales s'accélérait brutalement, les biocarburants ont commencé à redessiner la carte de l'agriculture mondiale. Quant au productivisme agricole qui a épuisé les sols et pollué l'environnement, il a atteint ses limites...

Jeudi 15 octobre 2009 à 16h30

CINÉ-DÉBAT : Impensable disparition, l'indispensable paysan - Faim des paysans : une ruine programmée

De Clément Fonquernie et Bruno Portier

Comment est-il possible de souffrir de la faim quand on est soi-même producteur de nourriture ? Pourquoi tant de paysans n'arrivent-ils pas à vivre de leur travail ? A travers le portrait de trois agriculteurs, un Burkinabé, un Américain et un Français, le film montre comment la politique actuelle des prix agricoles accroît la faim dans le monde sans pour autant permettre aux paysans des pays riches de tirer leur épingle du jeu. *Intervention : Samuel PARENT, maraîcher sur l'île d'Oléron. Jeune agriculteur, adhérent à l'association MOPS (Marennes Oléron Produits et Saveurs)*

Calendrier des Manifestations

Ça se passera à Marennes

Octobre

Du 3 au 4/10/09

Sortie nautique collective

Boyardville et Aix

Port de Plaisance

Tel : 05.46.05.30.86

Le 4/10/09 à 14h30

Loto du foot- US Marennes

Centre d'Animation et de Loisirs

Tel : 05.46.76.36.52

Le 10/10/09

Concours de pêche au coup

Canal du Lindron

Tel : 05.46.85.61.69

Le 10/10/09 à 20h30

Loto de l'Etoile sportive

Foot de Saint-Just

Centre d'Animation et de Loisirs

Tel : 06.68.27.02.49

Le 11/10/09 à partir de 15h

Thé dansant

Organisé par Christian

Centre d'Animation et de Loisirs

Tel : 05.46.02.26.96

Le 13/10/09 de 11h à 14h

Concert de l'Orchestre Poitou-Charentes

Centre d'Animation et de Loisirs

Tel : 05.46.85.21.41

Du 17 au 18/10/09

Sortie nautique Boyardville et Aix

Port de Plaisance

Tel : 05.46.05.30.86

Le 17/10/09 à 15h

Connaissance du Monde

« la Chine »

L'Estran

Tel : 05.46.85.21.41

Le 17/10/09 à 20h30

Soirée cabaret

Ateliers d'Arts - Place de l'église

Tel : 05.46.85.02.46

Le 18/10/09 à 14h30

Loto de l'amicale des Pompiers

Centre d'Animation et de Loisirs

Tel : 06.77.84.97.86

Le 24/10/09 à 20h30

Loto de la Fraternelle de Saint-Just-Luzac

Centre d'Animation et de Loisirs

Tel : 05.46.85.77.97

Le 25/10/09 à partir de 15h

Thé dansant organisé par Christian

Centre d'Animation et de Loisirs

Tel : 05.46.02.26.96

Le 28/10/09 de 8h à 13h

Don du sang

Centre d'Animation et de Loisirs

Le 29/10/09 à 15h

Spectacle jeune public

« Total Fatal » cirque burlesque

Entrée = 4 €

Réservation à l'Office de Tourisme

(05.46.85.04.36) - L'Estran

Tel : 05.46.85.21.41

Le 31/10/09

Halloween

A partir de 15h, défilé costumé dans

les rues de Marennes. Rendez-vous place des halles.

A partir de 16h, goûter dansant au Centre d'Animation et de Loisirs avec Disco Music.

Entrée gratuite.

Tel : 05.46.85.37.46

Le 31/10/09 à 20h30

Soirée cabaret

Ateliers d'Arts - Place de l'église

Tel : 05.46.85.02.46

Tel : 06.84.14.13.26

Le 30/10/09 de 16h à 19h et le

31/10/09 de 8h à 19h

Marché des Saveurs

Place des halles

Tel : 06.03.21.18.71